Objet : **URGENT / Des enseignant-e-s chercheur-e-s de Bobigny demandent l'annulation dans les plus brefs délais de la formation "Google"**

 Bobigny, le 09 février 2019

Madame la Doyenne,

Comme vous le savez, il a été proposé aux étudiant-e-s et personnels de l'Université, via le service communication de l'Université (et non via le service formation), une "formation certifiante au Digital" opérée par les Ateliers numériques Google (pendant nos semaines de cours). Cela nous pose problème au plus haut point, en tant que citoyen-nes et représentant-es du service public et en tant que pédagogues.

**Google : "optimisation" fiscale vs service public**

Google est une société vendant des services numériques financés, en grande partie, par la publicité - modèle économique lui permettant de dégager chaque année des dizaines de milliards de bénéfices. Le bénéfice annuel de Google pour la France, issu de la publicité, est estimé à près de 2 milliards d'euros. Pourtant, par différents mécanismes d'évasion fiscale passant, entre autres, par le recours aux paradis fiscaux, Google ne paye aujourd'hui que 10 millions d'impôts en France, chiffre dérisoire. En cela, Google contribue à la dette publique de l'État français et à la dégradation continue du service public (notamment dans l'enseignement supérieur) du fait d'une volonté de réduire la dépense publique.

En outre, par son modèle économique, Google vit sur la captation des données privées de ses utilisateurs, qu'il s'agisse de données issues de sa messagerie ou du suivi de l'activité des internautes, par exemple. La CNIL vient de condamner Google à une amende record pour non-respect de la vie privée (délibération du 21 janvier 2019 de la CNIL).

Est-ce vraiment ce type de société privée que nous souhaitons présenter en modèle à nos étudiant-e-s, au point de leur ouvrir les portes de nos amphithéâtres pour une prétendue "formation" ? La venue de Google dans une université publique est-elle compatible avec la recherche de l'intérêt général et du bien commun censés caractériser le monde académique ?

**Google : formation factice vs pédagogie**

Dans nos différentes formations, nous œuvrons quotidiennement à la défense d'un enseignement exigeant, basé sur le temps long, sur la certification progressive des compétences et la complémentarité de nos divers enseignements. Le modèle de la formation dite "certifiante" de Google est tout autre : il est celui d'une formation express, totalement déconnecté des fondamentaux de la pédagogie : connaissance du public (google débarque à l'Université sans connaître nos étudiants, et ne les reverra plus après), adéquation de la formation avec le contexte de la formation (à l'instar des cours d'informatique délivrés dans nos licences, dont les enseignants n'ont d'ailleurs pas été consultés quant à la venue de Google), certification sérieuse, validée par les pairs et selon des procédures rigoureuses (notes multiples, individualisées, faisant l'objet de nombreux galops d'essais au cours du semestre, etc.). Sur ce point comme sur l'éthique fiscale, Google ne propose rien de moins qu'une imposture. En laissant Google délivrer sa "formation" dans nos murs, nous lui donnons un crédit pédagogique et scientifique qui nous paraît intolérable. Nous ne souhaitons pas être complices de la défense d'une pédagogie au rabais.

En outre, nombre d'entre nous défendent, dans leurs pratiques quotidiennes d'enseignant-es ou de chercheur-euses, l'usage de logiciels libres, la confidentialité des données de la recherche, ce qui passe par une critique nécessaire de Google et de son modèle économique et technologique. Aux yeux de nos étudiant-es comme à ceux de nos collègues des autres universités, accepter la présence de Google sonne comme un renoncement aux principes que nous défendons. Cela n'est pas acceptable.

Vous l'aurez compris, Madame la Doyenne, notre demande est simple : elle consiste à obtenir l'annulation pure et simple de la venue de Google sur notre campus, comme l'ont exigé nos collègues de Villetaneuse l'an dernier. Nous vous remercions de nous confirmer la bonne réception de ce courrier, puis l'annulation effective de cette formation dans les délais les plus courts (la formation ayant lieu du 25 au 28 février prochains).

Avec l'assurance de nos meilleures salutations,

Des enseignants de l’UFR SMBH et de l’IUT de Bobigny.